

...

**Vous souhaitez
donner du sens
à votre vie
en vous rendant
utile ?**

Contactez-nous au 02 47 31 47 60
*pour participer à une réunion
d'information préalable à l'agrément.*

*Organisées tout au long de l'année
ces réunions permettent de
comprendre les missions qui sont
confiées à l'assistant(e) familial(e)
et de demander votre agrément
pour pouvoir rejoindre notre équipe.*

...



+ d'informations sur
www.touraine.fr

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT

© Photos : iStock

LE DÉPARTEMENT RECRUTE

...

**Devenez
famille
d'accueil**

*Des enfants ont
besoin de vous*

**Appelez le
02 47 31 47 60**

**Et rejoignez
notre
équipe !**

...

+ d'informations sur www.touraine.fr

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL SUR DEUX ANS.

Vous êtes intéressé(e) par la protection de l'enfance.
Vous vivez seul(e), en couple, avec ou sans enfant, vous êtes disponible.
Vous pouvez devenir assistant(e) familial(e), un métier plus connu
sous le nom de famille d'accueil parce qu'il implique l'ensemble du foyer.

Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) familial(e) ?

L'assistant(e) familial(e) accueille à son domicile, à temps complet pour une période plus ou moins longue, un ou des enfants qui ne peuvent plus vivre avec leur famille et sont confiés au Conseil départemental pour leur protection.

Un travail en équipe et un accompagnement professionnel

L'assistant(e) familial(e) est membre des équipes de professionnels du Conseil départemental en charge de la protection de l'enfance.
Il /elle est accompagné(e), conseillé(e) et soutenu(e) au quotidien dans sa mission par les professionnels du Service accueil familial.

Son rôle

- **Veiller** à leur bien-être en leur apportant de l'affection, un environnement stable et chaleureux, adapté à leurs besoins et à leurs âges.
- **Aider** les enfants et les jeunes à grandir et à s'épanouir.
- **Contribuer** au maintien des liens avec leur famille.

Ses obligations

- Avoir un agrément obligatoire pour exercer le métier.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer des conditions matérielles nécessaires : logement, véhicule...

Ses droits

- **Un contrat de travail à durée indéterminée (CDI)** avec le Conseil départemental.
- **Des droits à congés** de 35 jours.
- **Une formation rémunérée** d'une durée de 300 heures composée d'un stage préparatoire de 60 heures avant l'accueil du premier enfant, et une formation réglementaire de 240 heures dans les trois premières années d'activité, préparant au diplôme d'État d'assistant(e) familial(e).
- Des possibilités de répit.

● ● ●

La rémunération

Salaire mensuel net

- Pour l'accueil d'1 enfant
1 353 €
- Pour l'accueil de 2 enfants
1 985 €
- Pour l'accueil de 3 enfants
2 871 €

+

15,14 € net par enfant
et par jour de présence
(Pour couvrir les frais de la vie
quotidienne)

Par exemple

en moyenne pour l'accueil
de deux enfants
durant un mois complet :
2 893,40 € net

Indemnités et prise en charge des frais liés à l'enfant

- Habillement **44 à 48 €** par mois *
- Cadeau de Noël **19 à 42 € ***
- Activités culturelles ou sportives **183 €** par an
- Cadeau d'anniversaire **60 €**
- Allocation rentrée scolaire
- Prise en charge des frais de déplacement effectués pour l'enfant

* Selon l'âge de l'enfant.

